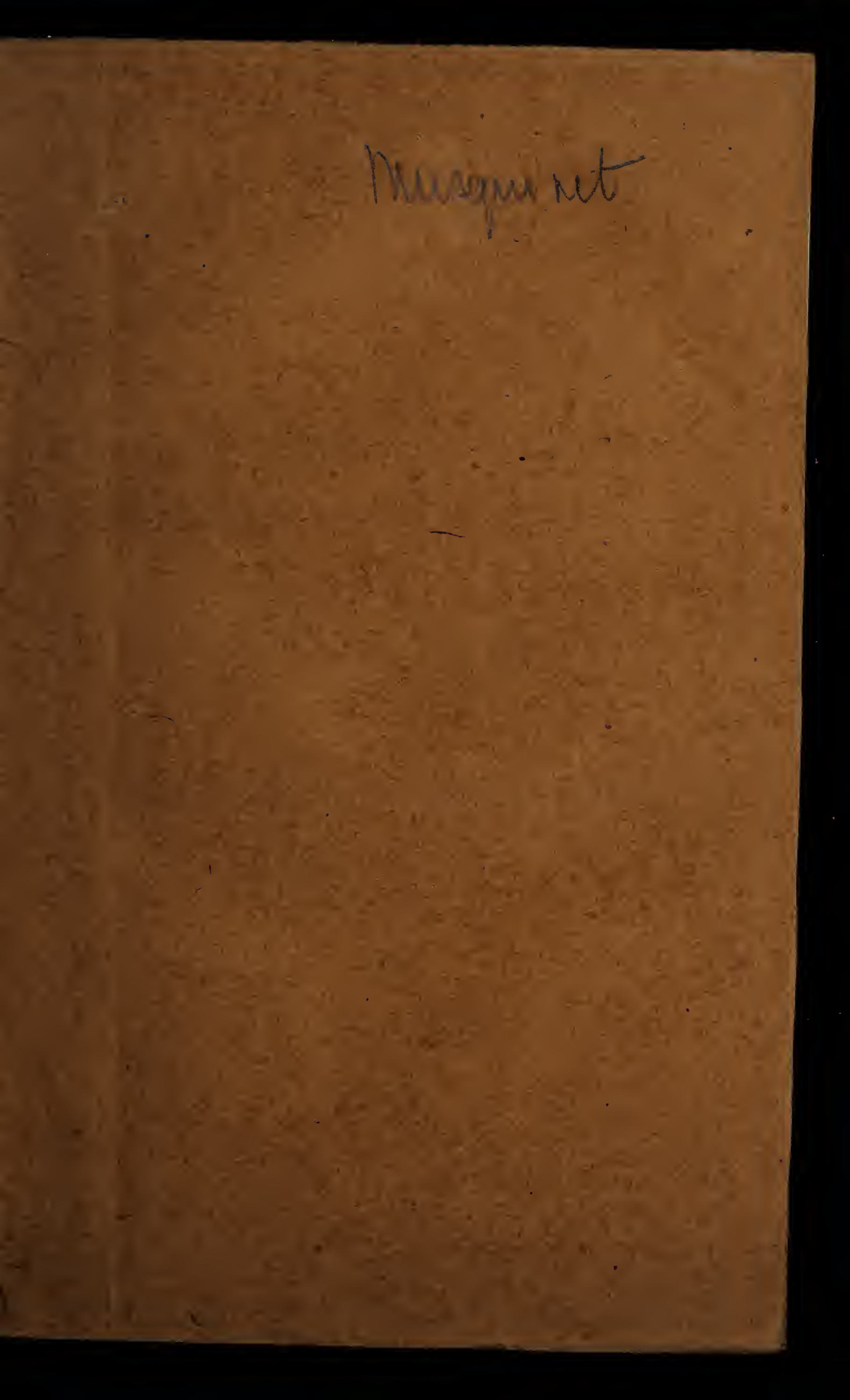


BICÊTRE RÉFORMÉ.

ÉTABLISSEMENT D'UNE MAISON DE DISCIPLINE.

Ouvrage dédié à M. le Comte de Castellane, Représentant de la Nation à l'Assemblée Nationale.

Par M. MUSQUINET DE LA PAGNE,
Licencié en Droit.



A PARIS.

Chez GARNÉRI, Libraire, quai des Augustins.

ÉPITRE DÉDICATOIRE

A M. le Comte de Castellane, Représentant de la Nation à l'Assemblée Nationale.

MONSIEUR LE COMTE,

L'éloquence impérieuse avec laquelle vous avez plaidé dans l'Assemblée Nationale la cause des opprimés, a eu le succès nécessaire que vous attendiez... Tous les cœurs ont été attendris, entraînés par un charme irrésistible... Les vœux de la Nation ont suivi les vôtres, & bientôt la vertu d'un seul est devenue la vertu publique... Ces cachots inaccessibles & impénétrables, souvent bien moins l'asyle du crime que celui de l'innocence, ne serviront plus de tombeau à des victimes humaines... Des larmes de reconnoissance & d'attendrissement succèdent dans le cœur de ces infortunés à celles du désespoir. Vous avez créé en un instant, Monsieur le Comte, des milliers d'hommes nouveaux... Leur bonheur va devenir votre ouvrage, & leur inexprimablere connoissance, le prix de votre bienfait.

Plus tourmenté, plus opprimé que Trenck dans les cachots de Magdebourg, plus souffrant que les plus célèbres malheureux de la mythologie... C'est au Prométhée de la nation, monsieur le comte, à servir d'organe à cette classe de citoyens si intéressante & si nombreuse... C'est à moi, qui suis la preuve & la victime la plus effrayante de tous les abus d'autorité dont vous poursuivez la réforme qui a été ordonnée inutilement jusqu'à-présent, à vous faire des remercimens publics au nom de tous ces êtres régénérés qui vont vous devoir la vie... C'est à moi à vous conjurer d'attacher, sur-tout, vos regards tutélaires sur ceux qui, victimes de l'influence de leurs ennemis, pourroient être dérobés à votre bienfaisance.

Mes malheurs vous sont connus, Monsieur le Comte, j'ai déjà ressenti les effets de votre zèle; votre ame grande, noble & sensible, celle de l'illustre compagne que le ciel vous a choisie, & de toute l'illustre maison de Castellane ont été émues aux cris lamentables échappés des cachots où je suis enterré tout vif depuis 18 ans...

J'ai été empoisonné quatre fois... J'ai vu mourir

un malheureux, victime du poison qui étoit préparé pour moi... Le roi attendri sur mon sort m'a accordé ma liberté, il y a six ans... Je ne suis plus enchaîné que par une fausse lettre-de-cachet... Mes ennemis ont avoué leur crime, ils ne sont pas justifiés, ils ne doivent leur salut qu'à la modération & à la douceur de mon caractère, à mon extrême tendresse pour une famille malheureuse & qu'ils ont trop compromise, à leur facilité à corrompre tous les commissaires envoyés par le roi à mon secours, & au silence des loix;... & c'est moi qu'ils osent encore calomnier!...

Sacrifiez-moi tout entier, Monsieur le Comte. Que je sois la dernière victime de la calomnie & du despotisme monstrueux de tous les agens du pouvoir exécutif...

Il est affreux sans doute, Monsieur le Comte, de troubler la cendre des morts, mais il l'est bien plus encore de calomnier un foible captif, & de l'enchaîner par tous les membres dans les plus affreux cachots pour l'empêcher de se défendre,... pendant qu'on le calomnie pour l'assassiner...

Mais je sens que je m'écarte de mon objet,

Monſieur le Comte ; au lieu de parler de vos vertus, je ne vous entretiens que de mes peines... Je crains de paroître vouloir attirer ſur moi votre attention, au lieu de l'attacher ſur la cauſe des priſonniers pour laquelle je me ſuis ſacrifié depuis dix-huit ans.

J'ai écrit depuis douze ans, quelquefois avec énergie, avec force, avec chaleur & toujours avec un courage & un zèle infatigables ſur le régime monſtrueux des hôpitaux de Paris & tous les abus qui s'y commettent... Sur tous les vols, les brigandages & les dilapidations qui s'y font toujours impunément au détriment des pauvres & des priſonniers qui meurent de faim... J'ai écrit de bonne foi ce que j'ai vu, ce que j'ai obſervé, ce que j'ai penſé, ce que perſonne n'a jamais oſé dire... ce qu'on ne croira jamais... ce que j'offre de prouver aux dépens de ce qui me reſte de vie... J'ai écrit d'après les impulſions de mon cœur;... j'ai fait réformer, en partie,... un vol de plus de cent mille écus tous les ans, à Bicêtre ſeulement... La perte de ma liberté, de mon état, de l'honneur qui m'étoit rendu, de mon bien, de ma ſanté, de ma vie,... des poiſons, des fers, & des cachots, des calom-

nies plus meurtrieres encore... Voilà la récompense de mon zèle !...

Mon courage n'en est point abattu ; ma sensibilité pour tous les êtres souffrants, n'en est que plus vive & plus profonde...

J'ai prouvé la nécessité de réformer les hôpitaux qui sont moins un asyle secourable pour l'indigence, qu'un fléau redoutable pour l'humanité.. J'ai prouvé la nécessité de réformer tous les dépôts de mendicité qui sont la honte de la Nation, & une tache ineffaçable dans les annales de la monarchie.

J'ai démontré la nécessité de réformer les galères aussi onéreuses à l'Etat que funestes à la société.

J'ai écrit sur la nécessité de réformer tous les dépôts de prisonniers en général, qui ne sont qu'une école funeste de tous les crimes, une pépinière de brigands, un véritable séminaire de scélérats...

Mais que peut la voix timide d'un captif, quelque bien intentionné qu'il soit, contre les efforts réunis d'une foule d'êtres intéressés à perpétuer les abus, à les multiplier, pour qui tous ces établissemens sont une occasion fréquente de monopoles, une source inépuisable de richesses ?...

Dans l'impuiſſance où je ſuis, au moins juſqu'à préſent, de faire voir le danger & l'abus d'enchaîner arbitrairement, une partie de leur vie, des hommes qui ne ſont pas condamnés par la loi... Je me ſuis attaché à chercher le moyen de rendre à ces malheureux leur captivité utile & profitable, & d'épargner à la Nation les dépenſes exorbitantes qu'exige l'entretien de tous ces êtres oiſifs... C'eſt, Monſieur le Comte, l'objet du petit ouvrage dont je vous ſupplie d'accueillir l'hommage comme une apologie de mes ſentimens, & une preuve publique de ma vive reconnoiſſance & du très-profond reſpect avec lequel je ſuis,

Monſieur LE COMTE,

Votre très-humble, très-ſoumis & très-obéiſſant ſerviteur,

MUSQUINET DE LA PAGNE.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

En propoſant aux communes de Paris l'établiſſement d'une maiſon de diſcipline, je n'ai point d'autre intention que celle de faire connoître le danger de laiſſer les priſonniers dans l'oiſiveté, la néceſſité de les diſcipliner par le travail; l'objet que la municipalité doit avoir en vue, en les faiſant travailler, eſt le moyen d'épargner au gouvernement la dépenſe de leur entretien.

Le déſordre qui règne à Bicêtre, depuis la retraite de M. Lenoir, ſur-tout, & la conduite ſcandaleuſe des deux nouveaux économes rend la réforme que je propoſe plus preſſante, & l'établiſſement d'une maiſon de diſcipline, d'une néceſſité abſolue.

Cet établiſſement éxige néceſſairement la conſtruction d'une maiſon de force, en deux corps de bâtiment ſéparés, pour les priſonniers des deux ſexes; ceux de Bicêtre & de la Salpètriere que les adminiſtrateurs-geoliers ne tiendront plus ſous leurs clefs.

On choiſira pour cet effet, un emplacement au-deſſous de Paris, ſur la rive gauche de la

rivière . . , Chacun des deux corps de bâtiment fera conftruit dans la forme d'un quarré de quatre étages chacun. Le rez-de-chauffée & le premier étage feront deftinés à former chacun quatre grandes falles de travail, qui pourront contenir chacune aumoins cent métiers . . . . le rez-de-chauffée pénétrera dans la terre environ à quatre pieds de profondeur, & fera voûté folidement, afin que le premier étage puiffe fupporter l'établiffement des métiers.

Les autres étages feront deftinés à faire des dortoirs, des infirmeries, des magafins, des bureaux, . . . des cabannons pour les vieillards & les infirmes. . . . Au lieu de toit on pratiquera une plate-forme, fur le fommet de l'édifice, qui fervira d'emplacement pour ourdir les chaînes, avant de mettre les pièces fur les métiers. . . On pourra permettre aux malades convalefcents d'y monter, qnelques heures, pour pren're l'air.

Dans le milieu de chacune des deux cours, fera conftruite une chapelle, d'où les prifonniers des deux fexes, chacun dans fon corps de bâtiment, pourront entendre la meffe & le fermon qui leur fera prononcé les fêtes & les dimanches..,

Les pavillons qui formeront les angles de chaque bâtiment, feront deſtinés à loger les aumôniers, les chirurgiens, les ſupérieurs de chaque emploi & tous les gens employés au ſervice & à la garde des priſonniers. Les cachots deviendront inutiles : il n'en faut point. Il ne faut que des économes honnêtes gens & éclairés, ce qu'on ne rencontre jamais dans les élèves des hôpitaux, pour gouverner les priſonniers. Il n'y a point d'homme, ſi corrompu qu'on puiſſe le ſuppoſer, qui ſoit incorrigible ; il ne s'agit que de lui faire connoître ſes véritables intérêts, & ne jamais l'abrutir par des punitions inſupportables & toujours au-deſſus de la foibleſſe humaine.

La plume me tombe des mains,... dans le moment où j'ecris,... dans l'inſtant où mon ame pénétrée & mon imagination s'occupent de cette affligeante réflexion, un murmure général m'appelle aux fenètres de l'infirmerie, où je ſuis.... Je vois remonter des cachots, un homme mourant, que le déſeſpoir a porté à s'étrangler... Voilà le troiſième, depuis deux mois que le comité de police eſt venu faire une apparition dans cette maiſon !... Je reprends mon ſujet....

Le dépenfe du bâtiment feroit-elle un obftacle au fuccès de l'établiffement que je propofe ?,, il n'eft guère poffible de le préfumer ; . . . cette dépenfe ne peut point fouffrir de comparaifou avec celle que fait l'adminiftration de l'hôpital général en bâtimens ; feulement pour Bicêtre & la Salpêtrière.

L'imagination eft effrayée, & fe perd dans le calcul de frais toujours mal réfléchis & mal combinés. . . . Depuis douze ans que je fuis à Bicêtre, j'ai toujours vu conftruire & abattre . . . des cuifines magnifiques, pour des pauvres qui meurent de faim, conftruites il y a quatre ans & qu'on abat aujourd'hui. . . . Des cachots qui ont coûté plus de 100,000 livres, & qui ne peuvent contenir que huit prifonniers ; . . qu'on ne croye pas que ces cachots foient deftinés à punir des hommes en vertu des ordres du Roi ou des miniftres, . . . ces redoutables appareils, de la tyrannie & du defpotifme le plus meurtrier, ne font deftinés que pour y exécuter à mort, ceux dont on redoutera la plume & les plaintes ; . . l'un de ces cachots, même avant leur conftruction, étoit deftiné pour moi, . . . je tiens des maçons mêmes, que tout l'art de l'architecte a été employé

pour les disposer de façon que les cris de ces malheureuses victimes de leur vertu ne soient entendus, & ne pénètrent jusqu'au cœur des étrangers qui viennent visiter cette maison... C'est par un pareil projet que les deux économes actuels ont fait leur début en entrant dans cette maison.... Des bâtimens pour des établissemens manqués & mal conçus... Aucune dépense utile & qui tende au bien de l'humanité, .. pas-même des infirmeries pour les pauvres qu'on est obligé de porter à l'hôtel-dieu ou à l'hôpital-S.-Louis, pendant la pluie, la neige, la grêle, le froid excessif des hivers, . . & exposés à mourir en chemin, avant d'arriver à l'hôpital qui leur est destiné ! . . .

En vain dira-t-on qu'on ne trouve point d'emplacement... Hommes durs, cruels & insensibles... voluptueux économes!... vous trouvez bien de l'emplacement pour faire construire un logement, qui a déjà été changé plusieurs fois, suivant son caprice, à la femme Michel, votre maîtresse commune!... Vous trouverez-bien un emplacement pour faire construire un jardin anglois pour promener cette infâme Messaline !... Vous avez-bien su ménager trois vastes salles dans l'emploi de Sœur Guillaume pour lui donner des

bals, des festins, des fêtes & des concerts... & vous n'en trouvez pas pour faire construire des infirmeries pour les pauvres!... Avez-vous oublié que votre pere & vous, étiez du nombre de ces pauvres que vous traitez aujourd'hui avec tant de mépris & d'indifférence?

Qu'on calcule toutes ces dépenses & qu'on les ajoute aux sommes immenses qu'à déjà coûté le ridicule & inutile puisard que cette ténébreuse & impénétrable administration à faire creuser pour recevoir les immondices de cette horrible maison... Le bâtiment que je suppose, ne coûteroit pas tant à beaucoup près...

Pour faire disparoître toutes les difficultés, il sera formé, en vertu de lettres-patentes, une société d'actionaires qui feront construire l'édifice à leurs frais & qui seront chargés de garder, nourrir, habiller, entretenir, tant en santé qu'en maladie, les prisonniers avec le produit de leur travail; & l'excédent du bénéfice se montera annuellement à plus de 200000 liv. qui seront repartis entre les actionnaires, à raison de leur mise de fonds.

Par ce moyen les prisonniers ne seront point à la charge de la nation. Cet établissement sera

imité dans les provinces, & le gouvernement sera déchargé d'un fardeau aussi pénible & aussi onéreux.

Mon travail trouvera sans doute bien des critiques... sur-tout parmi mes nombreux ennemis.., j'ai prévu & je réponds aux objections qu'on pourra me faire. Celle qui me paroît la plus grave est que les prisonniers les plus coupables ne seront pas plus punis que ceux qui le seront moins.

Je réponds à cette difficulté que les prisonniers qui sont détenus dans les maisons de force sont tous hors des mains de la justice, par conséquent tous, à-peu-près, dans la même classe... je réponds que l'objet du gouvernement, en privant un citoyen de sa liberté, est moins de le punir que de le corriger. Qu'un prisonnier qui a passé 10, 12, 15 ou 20 ans dans des prisons, est en effet plus puni, mais aussi plus corrompu que le premier jour; par conséquent, plus dangereux à rendre à la société. Je réponds enfin que celui qui a le plus travaillé, & qui a tenu la meilleure conduite, est aussi celui qui mérite le plus de jouir de sa liberté, & qui a le mieux effacé les désordres qui la lui ont fait perdre.

Après tout, ce n'eſt pas avec des mains chargées de fers que je puis tracer un ouvrage complet ſur cette matière. Toutes mes ſenſations ne ſont que des ſouffrances, mes idées ſont troublées, je n'ai plus cette énergie & cette richeſſe de ſtyle qu'on trouvoit autrefois dans mes écrits : je n'ai plus que du zèle & de la bonne volonté ; je communique mes idées telles qu'elles ſont, & j'eſpère que des perſonnes plus heureuſes & plus éclairées que moi ne dédaigneront pas de perfectionner ce que j'ai commencé... ſans ambition... ſans intérêt perſonnel... Mon cœur eſt droit & mes intentions ſont pures..., je deſire le bien de bonne-foi..., pourvu qu'il s'opere, je ne ſerai point jaloux que quelques bons eſprits ajoutent à mon travail & prêtent à mes idées cette éloquence perſuaſive que je n'ai plus... J'ai au moins la conſolation d'eſpérer que le vertueux miniſtre de Paris, & l'illuſtre magiſtrat qui préſide aux communes, ne déſapprouveront pas mes efforts, & rendront à la pureté de mes intentions la juſtice que mes ennemis m'ont refuſée juſqu'aujourd'hui...

BICÊTRE.

BICÊTRE RÉFORMÉ,

Établissement d'une maison de Discipline.

LES plus célèbres écrivains ont écrit sur les prisons. Tous se sont égarés du but qu'ils se sont proposé, & aucun n'a jusques à présent rempli les vues du gouvernement; par la raison que, pour écrire sur cette importante matière, il faut connoître les prisonniers, les avoir vus de près; avoir pénétré dans le dédale tortueux de tant de cœurs plus ou moins corrompus...; il faut avoir été prisonnier soi-même.....

Cette malheureuse condition à laquelle nous ont soumis, pendant dix-huit ans, les égaremens de notre jeunesse, bien moins que les cruelles persécutions de nos infatigables ennemis; nous a mis à portée de remplir cette tâche intéressante.... heureux si nos talens répondoient à notre zèle!... plus heureux encore si notre travail est favorablement accueilli du gouvernement! .. & s'il est utile, nous serons déjà récompensé des peines qu'il nous aura données.

Il en coûte beaucoup, sans doute, à notre sen-

ſibilité pour expoſer ici ſous les yeux de la municipalité le tableau affligeant des ſalles de force de bicêtre....., quels que ſoient les ſoins & la vigilance des magiſtrats qui préſident à la police pour arrêter les déſordres qui s'y commettent néceſſairement, nous voyons toujours avec douleur que leurs vœux ſont inutiles, & leurs efforts impuiſſants.

En effet, ces ſalles ne repréſentent qu'un lieu affreux où tous les crimes réunis fermentent, & répandent, pour ainſi dire, autour d'eux par la fermentation, une atmoſphère contagieuſe que reſpirent.... & qui ſemble s'attacher à ceux qui l'habitent.... C'eſt un lycée redoutable où le crime perſonifié donne des leçons publiques à celui qui n'eſt encore qu'à moitié corrompu.... C'eſt le centre commun où aboutiſſent tous les crimes... C'eſt le foyer où ſe forgent, où ſe trament, où s'ourdiſſent... où ſe réfléchiſſent tous les complots qui doivent un jour déſoler la ſociété.... Celui qui y entre avec ſes propres crimes, n'en ſort qu'avec l'empreinte de tous les crimes d'autrui.....; de ſorte que nous ne craignons pas d'avancer qu'il ſeroit peut-être moins dangéreux pour la ſociété de ne point faire renfermer un homme quelconque, que de le faire ſortir des ſalles de force de bicêtre, après qu'il y aura ſéjourné un certain nombre d'années.... ſemblables

à ces volcans dont les explosions ne sont jamais plus redoutables, que lorsque les feux qu'ils vomissent ont été concentrés plus long-temps.....

Quelle est donc la cause de ce désordre?... C'est l'oisiveté...., quel est le seul moyen d'y remédier?... C'est le travail....

Le plus sage des magistrats (1) qui viennent de quitter les rênes de la police, s'est occupé de cet objet; mais nous croyons nous appercevoir que les établissemens qui ont eû lieu jusques aujourd'hui, n'ont pas eû tout le succès que méritoit son zèle.

En effet, le premier établissement qui a eû lieu, est celui des moulins à bras prétendus économiques de l'invention du sieur Berthelot. En vérité nous avons peine à concevoir par qu'elle humeur atrabilaire, cet estimable méchanicien à pû se résoudre à déclarer la guerre à deux oisifs élémens, le vent & l'eau, & leur disputer le seul moyen qu'ils ont de nous consoler des déprédations & des ravages qu'ils n'occasionnent que trop souvent par les ouragans & le débordement des eaux...., nous sommes assurés qu'un moulin à vent, élevé sur la terre de Ville-Juif, ou un des moulins domestiques qui sont en usage dans cer-

M. Lenoir.

taines provinces de la France (1), & qui ſont exploités par le moyen d'un ſeul cheval, auquel on pourroit ſuppléer par deux hommes, produiroient à peu de frais, une fois plus d'ouvrage en vingt-quatre heures, que les quatre moulins à bras prétendus économiques de l'invention du ſieur Berthelot, n'en ont pu produire en huit jours ..., & nous avons vu avec étonnement l'aſſertion du ſieur Berthelot répandue dans les papiers publics, & par laquelle il prétend que la mouture d'un ſeptier de bled, par le moyen de ſes moulins à bras prétendus économiques, ne reviendroit qu'à vingt ſols, tandis que la même quantité de bled réduite en farine par les voies ordinaires revenoit à 3 liv....., nous ſavons au contraire que la mouture d'un ſeptier de bled par les voies ordinaires ne revient qu'à 15 ſols pour le marchand farinier, & 20 ſols pour le particulier conſommateur....; tandis que la même quantité de bled, réduite en farine par le moyen des moulins à bras prétendus économiques de l'invention du ſieur Berthelot, reviendroit à un peu plus de 26 liv.....; en

(1) On trouvera à Surgere en Aunis, ville qui appartient à M. le Duc de la Roche-Foucault, un excellent modèle de ces moulins domeſtiques, qui feront d'un très-grand ſecours pour ſubvenir aux beſoins de la Capitale dans des momens de détreſſe.

effet, il a fallu trente-deux hommes pour la manutention des quatre moulins à bras prétendus économiques du ſieur Berthelot, ... ces trente-deux hommes ont été mis à la tâche...., & le réſultat de leur travail n'a jamais pu excéder la ſomme d'un muid de bled en huit jours, ce qui fait un ſeptier & demi par jour, ... en ſuppoſant donc qu'il fallût payer ces trente-deux hommes à raiſon de 25 ſols par jour, ſalaire aſſez modique pour un travail auſſi pénible, voilà par conſéquent 40 liv. qu'il en coûte pour la mouture d'un ſeptier & demi de bled, ce qui fait un peu plus de 26 liv. par ſeptier,... il réſulte donc de cette obſervation que les moulins à bras prétendus économiques du ſieur Berthelot, conſidérés comme une invention purement méchanique, peuvent paſſer pour très-eſtimables, un chef-d'œuvre même dans la ſpéculation ; .... mais qu'il a été très-prudent de s'en tenir là..... Nous ne voyons pas d'ailleurs que des priſonniers qui auroient paſſé un certain nombre d'années à réduire du bled en farine par le moyen des moulins à bras prétendus économiques du ſieur Berthelot, puiſſent trouver dans un pareil travail une reſſource pour gagner leur vie après avoir obtenu leur liberté.....

Le ſecond établiſſement qui a eu lieu eſt celui des travaux du grand puits, ... que ne pouvons nous exprimer ici combien nous avons l'ame dé-

chirée,... & combien toute notre ſenſibilité eſt miſe à contribution, toutes les fois que nous jettons la vue ſur ſoixante douze malheureux occupés à remplacer quatre chevaux!... Quel eſt donc le motif qui a pu déterminer à cette étrange innovation?... Eſt-ce celui de l'économie, ou la ſeule néceſſité d'occuper des priſonniers?.... Si c'eſt la ſeule néceſſité d'occuper des priſonniers, ne ſeroit-il pas bien plus à propos de les occuper à un travail plus utile, & pour eux, & pour la maiſon?... Si c'eſt le motif de l'économie; qu'il s'en faut bien que nous y en trouvions aucune!.... en effet, il faut ſoixante & quatorze priſonniers y compris le brigadier & le veilleur de nuit, pour l'exploitation des eaux du puits;.... or, ces ſoixante-quatorze priſonniers occupent néceſſairement deux accrocheurs, deux gens de ſervice, un porte clef,... deux ſentinelles qui exigent néceſſairement le ſervice de douze hommes de plus.... Voilà par conſéquent quatre-vingt dix hommes uniquement occupés pour l'exploitation des eaux du puits..... Or, ces quatre-vingt dix hommes coûtent néceſſairement au moins 100 liv. par jour à la maiſon,.. & 250 liv. que rapporteroient tous les jours ces ſoixante-quatorze priſonniers, s'ils étoient occupés à un travail plus utile, voilà par conſéquent 350 liv. de perte réelle tous les jours pour la maiſon;... tandis que huit chevaux aveugles, par

conféquent à bas pris, ou quatre paires de bœufs, pourroient faire huit relais par jour, à raifon de quatre chevaux ou quatre bœufs par relais, & ne reviendroient pas conftamment à plus de 12 liv. par jour d'entretien à la maifon,... on auroit de plus le précieux avantage de dérober à la vue du public un fpectacle auffi déchirant pour toutes les ames fenfibles,... nous croyons donc qu'il eft très-à-propos d'en revenir à l'ancien ufage des chevaux, ou à celui des bœufs, & que cette innovation eft fufceptible de réforme, ainfi que le premier établiffement... Nous ne voyons pas encore d'ailleurs, que des prifonniers qui auront paffé un certain nombre d'années à tirer de l'eau du puit, puiffent trouver dans cette efpèce de travail une reffource pour gagner leur vie après avoir obtenu leur liberté.

Le troifième & dernier établiffement qui a eu lieu eft celui de la manufacture du poliffage des glaces... Cet établiffement eft fans contredit celui qui approche le plus du véritable but... Mais qu'il nous paroît encore bien éloigné d'y toucher!... premièrement, ce travail nous paroît infiniment trop rude pour des prifonniers privés de l'air, & qui n'ont pas des alimens affez folides pour fupporter toute la fatigue d'un travail auffi pénible... Deuxièmement, nous trouvons un inconvénient dans l'impolitique marquée de partager avec des

négocians étrangers le bénéfice de la manipulation des prisonniers... troisièmement, nous trouvons que cet établissement est insuffisant pour le grand nombre des prisonniers... Quatrièmement, nous remarquons avec douleur qu'on n'a encore pris jusqu'à présent aucune précaution, établi aucune règle pour la réforme des mœurs, pour la discipline des prisonniers, pour exciter leur émulation & les encourager au travail... Cinquièmement & enfin, nous ne voyons pas encore que des prisonniers qui auront passé un certain nombre d'années à polir des glaces puissent trouver dans ce metier une ressource pour gagner leur vie après avoir obtenu leur liberté... ; par la raison qu'on ne connoît en France, malheureusement pour le commerce, que trois manufactures de polissage des glaces... Celles du fauxbourg Saint-Antoine, de Cherbourg & de Saint-Gobin... La premiere leur est interdite par la raison que ces mêmes prisonniers n'obtiennent leur liberté, ou au moins ne l'ont obtenue jusqu'à présent, qu'avec des lettres, d'exil, qui par conséquent les excluent de Paris, & qu'il n'est pas probable que les inspecteurs où directeurs des manufactures de Cherbourg ou de Saint-Gobin donnent l'exclusion à des ouvriers connus, fidèles & attachés, pour donner la préférence à des aventuriers inconnus, suspects, & qui n'ont ap-

pris leur métier qu'à Bicêtre... Nous croyons donc ce troisième & dernier établissement susceptible de la même réforme que les deux autres...

Quel est donc l'objet que les communes de Paris doivent avoir en vue en faisant travailler les prisonniers ?

Il doit être sans doute de changer les hommes, de les rendre meilleurs... de leur faire perdre l'habitude de l'oisiveté pour leur faire prendre celle du travail... de pourvoir à tous les moyens possibles de prévenir le crime, pour n'être pas réduits à la dure nécessité de le punir... il doit être de donner plus d'élasticité au ressort puissant de la liberté en la mettant à prix, afin de tirer tout le parti possible de leur émulation & de leur main-d'œuvre... Il doit être de leur mettre entre les mains un métier qui les mette à portée de gagner leur vie dans tel endroit de la France ou de l'Europe même où ils jugeront à propos de se retirer après avoir obtenu leur liberté, & les préserve par là de la détention de retomber dans les désordres qui leur ont attiré la sévére punition qu'ils viennent d'éprouver....

L'établissement que nous proposons ici, réunit tous ces avantages : il consiste en une manufacture de toiles à matelats, toiles dites gingats, . . fils d'épreuve, à l'imitation d'Harlem, toiles dites à l'angloise, coutils dits chévrons, coutils à lits, &c.

On pourra occuper 400 prisonniers, . . . le double même, si l'on veut. . . Nous ne nous arrêterons point, dans ce moment, à faire sentir tout l'avantage de ce commerce, cette considération n'étant qu'un accessoire à l'objet que nous nous sommes proposés.

Le nombre donné des 400 prisonniers sera divisé en 33 classes de 12 hommes chacune, . . . chacune de ces 33 classes sera présidée par un contre-maître; . . . chaque contre-maître de chacune de ces 33 classes, mettra de côté, tous les mois, l'ouvrage qui lui aura été rendu par chacun des douze prisonniers de sa division; . . . & les 33 contre-maîtres s'assembleront tous les mois, sous les yeux de M. le président & de deux des membres du comité de police, . . . & celui des 12 prisonniers de chaque division qui, au rapport unanime des 33 contre-maîtres réunis, aura rendu, pendant le cours du mois, la plus grande quantité d'ouvrage & l'ouvrage le mieux fabriqué, recevra, des mains de M. le président, un prix d'un écu de 6 livres, & celui qui aura remporté trois fois le prix, aura gagué sa liberté. . . Lorsqu'il y aura concurrence entre deux prisonniers, pour la qualité & la quantité d'ouvrage qu'ils auront rendus, tous les deux, pendant le cours du mois, celui qui aura tenu la meilleure conduite sera préféré.

Il y aura des règlemens pour la police des prisonniers; . . les heures seront réglées pour le lever & le coucher. . . On se levera en silence. On s'habillera modestement. On commencera la journée par chanter, ftrois ois en commun, le *Domine salvum fac Regem*, On fera ensuite la prière en commun, avant de se mettre à l'ouvrage; & on offrira son travail à Dieu. . . On fera également la prière en commun, avant de se coucher, & on terminera la journée, par chanter le premier verset du pseaume *Converte nos Deus salutaris noster, & averte iram tuam à nobis.*

Les dimanches & les fêtes, les prisonniers entendront la messe avec recueillement, & à l'issue de la messe l'aumônier, dont le zèle & la capacité seront reconnus, leur prononcera un sermon qui aura toujours pour objet, de leur faire naître tout le repentir qu'ils doivent avoir de leur vie passée, de de leur faire comprendre combien le libertinage & l'oisiveté rendent les hommes malheureux, . . même dans cette vie, . . leur inspirer l'amour du travail, . . leur en faire sentir la nécessité . . . & leur faire prendre une ferme résolution, de tenir une meilleure conduite à l'avenir.

Et celui des 12 prisonniers, de chaque division, qui sera convaincu d'avoir manqué à la règle, d'avoir fait quelques irrévérences pendant le sacrifice de la messe, troublé le silence pendant le

ſermon ou montré peu de diſpoſitions pour en profiter, qui ſera convaincu d'avoir juré ou blaſphémé, d'avoir tenu des diſcours contraires à l'honnêteté & à la religion, . . d'être déréglé dans ſes mœurs, de s'être battu ou enivré, . . d'avoir cherché à élever quelques ſéditions ou à s'évader... d'avoir calomnié ou médit de ſes ſupérieurs ou de ſes camarades, . . de leur avoir fait du tort dans leur propriété, ou d'avoir cherché à leur nuire par de faux rapports, .. s'il a remporté un ou deux prix, perdra le fruit de ſon travail; & ſera obligé de recommencer comme s'il n'avoit rien fait.

Par ce moyen la liberté des priſonniers ſera miſe à prix. Ils ſeront obligés de l'acheter, non ſeulement par leur travail, mais encore par leur bonne conduite.... Les cachots homicides deviendront inutiles, & ſous des économes plus éclairés & plus honnêtes-gens, l'établiſſement que nous propoſons, deviendra une véritable maiſon de travail, de diſcipline & de correction.

Ces 400 priſonniers ſeront payés à raiſon de leur travail, de manière que chacun d'entre eux puiſſe gagner environ 10 ſ. par jour, ſur leſquels il ſera prélevé 5 ſ. pour que la ſoupe leur ſoit ſervie deux fois par jour, qu'elle ſoit meilleure.. Qu'on y ajoute une demi-livre de viande & un demi-ſeptier de vin... 2 ſ. de décompte qui leur ſeront rembourſés le jour de leur liberté, & 3 ſ.

qui leur resteront pour les besoins journaliers. . .
Et la main-d'œuvre de ces 400 prisonniers produira un bénéfice annuel de 500,000 livres, suivant le tableau que nous rendrons public quand il plaira aux maire & officiers municipaux de Paris nous l'ordonner. . .

Si, comme nous l'espérons, le travail sur les prisons est favorablement accueilli des maire & officiers municipaux de Paris, nous nous proposons d'offrir aux districts un moyen très-simple de garantir la sûreté des citoyens, & d'établir une police ferme & stable tant dans la capitale que dans toute l'étendue du royaume.

Nous croyons devoir ici prévenir nos lecteurs contre tous les artifices des économes de Bicêtre, nos infatigables ennemis. . . Et d'avertir les communes qu'ils font eux-mêmes des mémoires & lettres au nom des prisonniers à qui ils les font signer en leur promettant leur liberté, afin d'étouffer nos réclamations & nos plaintes. . . Que lors de l'étrange apparition de l'ancien comité de police dans cette maison, nous avons été forcés de porter les plaintes les plus graves contre les économes que nous avons convaincus d'assassinat prémédité envers nous, de révolte contre les ordres du roi, qui nous ont accordé notre liberté, il y a six ans, de nous avoir fait passer ces six ans enchaînés par tous les membres dans leurs cachots

d'avoir soulevé une partie de la maison pour les soutenir dans leur révolte, & d'avoir fait une fausse lettre-de-cachet, qu'ils ont aussi datée de six ans, & qui n'existoit pas il y a trois mois...

Le sieur Eschard, sous économe, a composé une lettre qui étoit adressée à lui-même & au sieur Hagnon son collègue, au nom des prisonniers... Qu'il s'est prodigué, avec outrance, ainsi qu'au sieur Hagnon, les éloges les plus immodérés, qu'il y traite d'ingrats & de forcenés cent des prisonniers qui ont eu la témérité de porter des plaintes au comité;... qu'ils ont envoyé ensuite cette lettre à des prisonniers pour la signer, en leur promettant leur liberté;... qu'il n'y en a que quatre qui l'ont signée;... que les autres ont été indignés d'une bassesse aussi révoltante, & sur-tout de remarquer dans cette lettre que les prisonniers engageoient les économes qui l'avoient faite, à la mettre sous les yeux des communes de Paris pour leur justification;... que cette lettre contient si peu de sentiment, qu'elle a été brûlée publiquement, à la clameur publique, par le bourreau de la maison, avec l'effigie des quatre prisonniers qui l'ont signée;... & c'est avec des artifices aussi grossièrs, qu'on égare la religion des communes de Paris!...

Nous croyons cette avertissement nécessaire, afin qu'on ne soit pas la dupe à l'avenir de pareilles intrigues... Il faut qu'on soit bien coupable

quand on n'a pas d'autre moyen de ſe juſtifier!...

Nous demandons à rendre compte de notre conduite devant les communes de Paris. Citoyen, libre de droit depuis ſix ans... Nous conjurons nos lecteurs de réclamer pour nous main-forte, pour faire exécuter les ordres du roi, & la juſtice qu'un être auſſi malheureux ne doit jamais appeller inutilement à ſon ſecours...

Nous demandons notre liberté, puiſqu'il a plu au roi nous l'accorder il y a ſix ans, & nous mettons notre vie ſous la ſauve-garde de la loi & de la Nation.

LOUIS-MICHEL MUSQUINET DE LA PAGNE, Licencié en Droit, appellant par-devant les communes de Paris, de la ſentence de mort prononcée contre les économes, officiers, & chirurgiens en chef de Bicêtre,... & demandant l'exécution des ordres du roi qui lui ont accordé ſa liberté il y a ſix ans, avec l'offre & la promeſſe de M. le baron de Breteuil & de M. Lenoir, d'être officier dans la légion de Luxembourg.

Ce 20 Novembre 1784.

